

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 10 juillet 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 30 juin 2023

Date de la convocation des conseillers : 30 juin 2023

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre

Steichen, Nicolay, échevins

Feith-Juncker, Gutenkauf, Feypel, Steffen, Reuter-Schmit, Delgado, Theis,

Birchen, Angelsbert, Rasqui, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absente, excusée : personne

Point de l'ordre du jour : 3.4

Objet : Approbation d'un fonds de roulement de 150 000 € pour l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck »

Le conseil communal,

Vu l'accord de coalition qui annonce dans son titre **7. Culture et Cultes** le projet de « *Rénovation et aménagement approprié de la Synagogue comme lieu de mémoire* » ;

Revu sa délibération du 11 décembre 2019 portant approbation de la convention avec l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck » :

Rappelant que selon l'article 1^{er} de la convention l'association s'engage à réaliser les travaux de rénovation et d'aménagement du site « Al Synagog » ;

Etant donné que selon les dispositions de la convention, l'association a l'obligation de présenter un budget prévisionnel permettant à l'administration communale de libérer au fur et à mesure les fonds demandés ;

Considérant que selon le devis estimatif des travaux de transformation du 27 juin 2017 (i.e. **415 002,73 €**, ttc) et le devis estimatif pour la scénographie du futur musée du 26 juin 2017 (i.e. **104 732,55 €**, ttc), le coût total du projet s'élève à **519 735,28 €**, ttc, sans honoraires d'ingénieurs et d'architectes ;

Relevant qu'un crédit de **1 230 000 €** est inscrit à l'article **4/831/211000/16029 - SYNAGOGUE - CONCEPTION D'UN LIEU DE MEMOIRE SUR LE JUDAÏSME** du budget 2023 ;

Vu le relevé des dépenses qui à ce jour se présente comme suit :

Exercice	Montant dépenses	Prestation
2017	5 457,00	Etude de faisabilité et esquisses
2020, 1 ^{er} fonds de roulement, délibération du 14/09/2020	70 000,00	Frais d'études et d'architecte
2021, 2 ^e fonds de roulement, délibération du 18/10/2021	100 000,00	Frais d'architecte et d'entrepreneur
2022, 3 ^e fonds de roulement, délibération du 11/07/2022	200 000,00	Frais divers corps de métier
2023	127,60	B-Secure pour visite chantier
	TOTAL 2017 – 2023 : 375 584,60	

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 10 juillet 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 30 juin 2023

Date de la convocation des conseillers : 30 juin 2023

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre

Steichen, Nicolay, échevins

Feith-Juncker, Gutenkauf, Feypel, Steffen, Reuter-Schmit, Delgado, Theis,

Birchen, Angelsbert, Rasqui, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absente, excusée : personne

Point de l'ordre du jour : 3.4

Objet : Approbation d'un fonds de roulement de 150 000 € pour l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck »

Qu'à cela s'ajoutent les dépenses qui ont été pris à charge à 100 % par l'Etat en raison du classement comme monument national de la synagogue, telles que les fouilles archéologiques et autres ;

Prenant acte que les responsables de l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck » demandent un 4^e fonds de roulement de **150 000 €** pour assurer la continuité et le financement des travaux au projet en cours ;

Précisant que ce fonds de roulement est essentiellement destiné à payer les factures de l'électricien, du façadier, de l'ingénieur statique, de l'architecte et du fabricant des fenêtres ;

Entendu les explications supplémentaires de Madame Reuter-Schmit, conseillère et trésorière de l'asbl « Al Synagog Ettelbréck » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

d'accorder à l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck » un fonds de roulement s'élevant à **150 000 €** permettant d'assurer la continuité et le financement des travaux dans l'intérêt de la réalisation d'un lieu de mémoire sur le judaïsme.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 10 juillet 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Jean-Paul SCHAAF

Jean THOMAS